

CHÂTELLERAULT

LIBERTÉS

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



Pour une société libre, égalitaire, fraternelle

Numéro 16 *juillet 2018*



L'arbre sur le toit du monde

Huile de Francine Babet

Éditorial

La violence d'État frappe de plein fouet les populations de notre pays, la France. Violence qui s'en prend aux acquis sociaux. Violence qui piétine les corps intermédiaires contribuant à la vie démocratique. Violence qui martyrise les personnes étrangères souhaitant trouver refuge sur notre territoire.

Quand la violence d'État choisit de maltraiter les gens vivant sur le sol de la nation en leur imposant des traitements cruels, dégradants et inhumains, elle ne fait pas que violer les droits fondamentaux des personnes humaines, elle contribue à dégrader le droit international. Le droit international en 1945 a réussi à dépasser ce qui existait précédemment : le pouvoir arbitraire des chefs

d'États de tuer, torturer, estropier les êtres humains de leur propre pays.

La création des concepts de *crime contre l'humanité* et de *génocide* au tribunal de Nuremberg a permis ce bond en avant. Mais quand la France et l'Union européenne traitent, afin de contenir les réfugiés et les migrants, avec des chefs d'État comme le président de la République du Soudan, Omar el-Béchir, mis en accusation depuis 2009 et 2010 pour *crimes contre l'humanité, crimes de guerre et génocide*, comment ne pas voir la déchéance générée par la violence d'État ?

Philippe PINEAU
Membre du Comité Central
de la LDH

Les EGM 86 : eux c'est nous !

Les **États Généraux des Migrations** rassemblent dans la Vienne 34 organisations qui contribuent au plan national au projet des EGM de changer radicalement la politique migratoire française et européenne et de proposer une véritable concertation de la société civile avec l'ensemble des ministères concernés.

Dans cette optique, les EGM 86 travaillent à la construction de propositions alternatives pour l'accueil des migrants et à convaincre l'opinion publique que la circulation des migrants entre leurs pays d'origine et leurs pays d'accueil est une solution à ce qu'il est convenu d'appeler « la crise de la gestion des migrants ».

À Poitiers, le 17 mars, sept ateliers ont réfléchi aux éléments de répon-

ses en matière de droit au séjour, d'hébergement, de santé et droits sociaux, de droit au travail, de valorisation des langues et des cultures, de l'éducation et de la formation, de contacts avec les élus, et en écoutant les paroles d'exilés.

Et lorsque le projet de loi Asile et Immigration est présenté au Parlement, un groupe de suivi est constitué pour renforcer le mouvement d'opposition radicale à cette perspective inhumaine proposée par l'État. Les 26 et 27 mai, les EGM 86 contribuent à distance au « Manifeste de Montreuil ».

Alexandre AMEILHON
Section de Châtelleraut de la LDH

Sommaire

Éditorial	p. 1
Les EGM 86 : eux c'est nous !	p. 1
L'égalité femmes-hommes : une promesse de bonheur	p. 2
Les migrants, boucs-émissaires des politiques réactionnaires	p. 3
La France collabore avec une dictature	p. 3
De la violence d'État	p. 4



2018 LE TEMPS DE LA PALESTINE

Nous souffrons d'un mal incurable qui s'appelle l'espoir. Espoir de libération et d'indépendance. Espoir d'une vie normale où nous ne serons ni héros, ni victimes. Espoir de voir nos enfants aller sans danger à l'école. Espoir pour une femme enceinte de donner naissance à un bébé vivant, dans un hôpital, et pas à un enfant mort devant un poste de contrôle militaire. Espoir que nos poètes verront la beauté de la couleur rouge dans les roses plutôt que dans le sang. Espoir que cette terre retrouvera son nom original : terre d'amour et de paix. Merci de porter avec nous le fardeau de cet espoir.

Mahmoud Darwich

À Châtellerauld aussi, la Ligue des droits de l'Homme a fêté cet espoir le 24 mars salle de la Gornière, au sein du Collectif Palestine 86, puis avec la projection, le 26 mars au cinéma Les 400 coups, du film d'Annemarie Jacir *Wajib* dans le cadre du Festival Hexagone. Deux temps culturels en mémoire de la Journée de la Terre.

Mais le 14 mai, jour anniversaire de la Nakba, c'est le massacre des participants palestiniens pacifistes à la Marche du Retour à Gaza. 60 morts et 2400 blessés en une dizaine d'heures. Le 19 mai à Châtellerauld 130 personnes marchèrent de la Plaine d'Ozon au Kiosque à musique où Daniel Trillon prononça une allocution pour l'ensemble des organisateurs.

Pour la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le 29 novembre, le Collectif Palestine 86 animera la soirée autour d'un film aux 400 coups, et le 30 novembre, la LDH organisera sa soirée de solidarité à la Maison pour tous. Deux autres temps culturels dans le cadre du Festival des Solidarités et du Temps de la Palestine.



Moyen métrage documentaire
de Olivia Casari & Kalian Lo
38 min - 2018 - France

Asma, qui signifie « écoute » en arabe, retrace le parcours d'exil de sept jeunes réfugiés soudanais de leur pays jusqu'en France, à Châtellerauld. Les réalisatrices ont souhaité faire entendre la parole de ces hommes qui ont fui l'enfer de la guerre et qui aujourd'hui, réclament le droit d'asile...

Le film est soutenu par la section de Châtellerauld de la LDH.

L'égalité femmes-hommes : une promesse de bonheur

Pour réfléchir à l'égalité femmes-hommes, pourquoi ne pas partir de l'article 1 de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne écrite par Olympe de Gouges ? « Article 1 : La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ». Bien sûr Olympe pastiche la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen avec le goût du plaisir dont elle est si friande. Mais dans un pays où le terme homme signifie le sexe masculin, le genre masculin et l'espèce humaine, dire que la femme est l'égale de l'homme est une manière d'affirmer et de rendre visible une singularité de l'espèce humaine comme l'homme est une autre singularité de l'espèce humaine. La femme est homme, mais femme, et à ce titre, revendique l'égalité, c'est-à-dire de ne plus être soumise à l'homme dans les actes de la vie.

Car l'histoire des femmes est aussi bien l'histoire du patriarcat en puissance et en acte qui impose des formes et cadres de vie aux femmes et les empêche de vivre librement leur vie. Le patriarcat – système social d'oppression généralisé à l'échelle de la planète – est non seulement une violence contre les femmes, mais engendre aussi une misère morale et physique des hommes. L'inégalité des sexes et des genres – en fait et non en droit – produit un monde de souffrance où les hommes sont aussi mutilés.

Alors aspirer à l'égalité femmes-hommes, cela ne signifie pas, pour les femmes, épouser le caractère dominant des hommes, c'est créer dans la lutte pour l'effectivité des droits des femmes, les conditions du dépassement des relations barbares entre les hommes et les femmes. L'histoire des femmes est aussi faite

d'indignation, de colère, de révolte, d'insoumission et de subversion. Les hommes ont tout intérêt à suivre les mêmes chemins de dignité. Travailler à asseoir la réalité de l'égalité des droits nourrit un double mouvement libérateur, pour les femmes et pour les hommes. Car s'il est évident que la position d'oppressée est un scandale pour les corps et les esprits, le statut d'opresseur est une brutalité immonde pour les chairs et les cervelles.

Créer enfin la situation qui rende impossible tout retour en arrière, c'est l'enjeu du combat mené pour réaliser l'égalité femmes-hommes en tant qu'expression libérée des genres et complicité ludique des sexes. Une promesse de bonheur, assurément !

Philippe PINEAU
Président de la section
de Châtellerauld de la LDH

Les migrants, boucs-émissaires des politiques réactionnaires

Le phénomène migratoire est un mouvement intrinsèquement lié à la vie. La migration des hommes définit en quelque sorte la condition humaine. La circulation des personnes possède des causes et des raisons très diverses, mais il est un fait incontestable, les hommes n'ont pas vocation à être assignés à résidence. Les gens bougent, et c'est une liberté qui ne peut pas être limitée autrement que par des mesures d'ordre public. Or l'ordre public correspond au *bon ordre*, celui qui permet aux citoyens des pays de vivre en vertu des droits universels et des libertés fondamentales. De cela les États sont responsables sans pour autant qu'ils aient le droit de se mêler de la vie personnelle des gens.

La crise de la gestion migratoire en Europe, mais aussi dans d'autres régions du monde, traduit l'incapacité des États à accueillir les migrants,

qu'ils soient voyageurs sans visa, réfugiés potentiels, demandeurs d'asile, migrants économiques ou environnementaux, conjoints étrangers et familles de ressortissants européens. L'aveuglement des dirigeants politiques est tel que la réponse au mouvement migratoire est la construction de forteresses à partir des frontières pour maintenir à distance les frères humains qui se présentent aux barrières. Il y a la forteresse Europe, mais il y a aussi les forts éloignés, les hotspots, qui deviennent des camps où les hommes sont triés suivant des critères où le droit international est bafoué. Comment pourrait-il en être autrement quand déjà au sein de l'Europe, le droit naturel des gens et le droit positif des États sont contournés par ceux-là mêmes qui devraient les respecter et les faire respecter ?

En France, la nouvelle loi Asile-

Immigration est en la matière la loi la plus inhumaine votée par le Parlement. Enfermement, assignation à résidence, réduction du temps de préparation des dossiers de demande de titre de séjour, accès restreint à la justice civile sont les piliers d'une politique visant à rejeter massivement les personnes étrangères. Toutes procédures qui, de fait, affaiblissent le droit international qui s'est construit après la seconde guerre mondiale sur l'obligation pour les chefs d'Etat de ne pas martyriser leurs populations. Les personnes migrantes sont devenues les boucs-émissaires de politiques influencées par les idéologies d'extrême droite qui méprisent la démocratie et sont en haine de la République. Terrifiant !

Sunsiaré Wallada

Section de Châtelleraut de la LDH

La France collabore avec une dictature



Pour l'Union européenne tous les moyens sont bons pour repousser les migrants, y compris coopérer avec des régimes dictatoriaux comme celui d'Omar el-Bechir au Soudan.

Des millions d'euros sont versés pour équiper et former armées et polices soudanaises, connues pour leurs violations des droits de l'homme.

Les milices « Janjawid », accusées de crimes de guerre au Darfour, sont reconverties en « forces de soutien rapide » chargées d'arrêter les demandeurs d'asile.

L'Europe inclut le Soudan dans son processus de dialogue sur les routes migratoires, appelé « processus de Khartoum ».

À Khartoum, l'Europe a prévu d'ouvrir un « centre de commandement régional » qui sera géré par la société de conseil du ministère de l'Intérieur français Civipol.

Ce projet vise à améliorer la formation des policiers, l'échange et le partage d'informations avec le Soudan, la Libye, l'Érythrée, l'Égypte, l'Éthiopie...

Mieux formées par Civipol, leurs polices devraient pouvoir endiguer les flux migratoires, empêcher tout individu, qu'il soit opposant politique ou membre d'une minorité opprimée, de fuir son pays.

L'Europe légitime des gouvernements qui poussent les gens à fuir à cause de la violation de leurs droits.

Dominique CASARI
Secrétaire de la section
de Châtelleraut de la LDH

Fraternité : un principe constitutionnel

Pour la première fois, le Conseil constitutionnel a jugé que la *fraternité* est un principe à valeur constitutionnelle. Pour ce faire il a rappelé les termes de l'article 2 de la Constitution : « La devise de la République est "Liberté, Égalité, Fraternité" », et ajoute : « La Constitution se réfère également, dans son préambule et dans son article 72-3, à l' "idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité". Il en ressort que la fraternité est un principe à valeur constitutionnelle. »

Le Conseil constitutionnel en déduit avec raison qu'« il découle du principe de fraternité la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national. »



Décision n° 2018-717/718
QPC du 6 juillet 2018.

De la violence d'État

Blindés, bulldozers, flashballs, des milliers de grenades assourdissantes et lacrymogènes, 2 500 gendarmes, plus d'une centaine de blessés chez les zadistes, Notre-Dame-des-Landes constitue l'acmé d'une violence d'État devenue systématique depuis l'élection d'Emmanuel Macron.

Cette violence s'était déjà manifestée vis à vis des étrangers : destructions systématiques des campements à Calais ou à Paris, traque des migrants dans la vallée de la Roja, avec au moins deux étrangers qui ont perdu la vie en pénétrant sur le territoire français. Elle a touché les militants solidaires qui viennent en aide aux étrangers en détresse.

L'État affirme aussi son mépris, que ce soit sur la réforme du code travail ou sur celle de la SNCF. Le choix des ordonnances, couplé à des réunions sans contenu, sans réelles propositions avec des syndicats ren-

contrés les uns après les autres, vide le débat démocratique et le dialogue social de toute substance. Sans compter les interventions policières brutales contre des jeunes comme au lycée Arago à Paris.

Mépris également du chef de l'État, à Rouen, lorsqu'il répond à une aide-soignante qui l'interpelle, qu'elle dit « des bêtises », et qu'il n'y a pas d'argent. En filigrane, chacun doit accepter qu'il n'y a pas d'alternative à la politique mise en place, c'est le TINA de Margaret Thatcher (There is no alternative).

L'État est en fait engagé dans une série de modifications législatives, que le pouvoir appelle réformes, mais qui sont la mise en place des instruments d'enrichissement d'une minorité. Et cela suppose la destruction d'acquis sociaux, la vente au privé de sociétés de rentes. Il donne donc la priorité à sa fonction répressive et de contrôle, au service des

marchés financiers et des mesures d'austérité.

On substitue ainsi à l'objectif du bien commun l'injonction de se sacrifier faite à chacun, de se serrer la ceinture, au nom d'une doctrine d'austérité présentée comme incontournable. Pourtant les résistances, multiformes, se multiplient, par les grèves mais aussi par des expérimentations sociales, des luttes d'émancipation diverses. Et on en revient à NDDL où ce que vise en premier l'État c'est la destruction de toutes les expérimentations collectives. Pour le pouvoir, tout ce qui montre qu'il y a une ou des alternatives à la politique néolibérale, individualiste doit être combattu. Malgré tout, ces luttes continuent, elles représentent notre avenir.

Daniel TRILLON
Président d'honneur
Section de Châtelleraut de la LDH

CHÂTELLERAUT
LIBERTÉS

*Bulletin de la section de
Châtelleraut
de la Ligue des droits de l'Homme*

Maison pour tous
10 rue du Nouveau-Brunswick
86100 Châtelleraut
Téléphone 06 88 32 01 49

Courriel :
ldhchatel@ldh-france.org
[www.facebook.com/
ldh.sectionchatelleraut](http://www.facebook.com/ldh.sectionchatelleraut)

Directeur de la publication :
Philippe PINEAU
Réalisation :
Pierre Yves BOURCY

*Bulletin imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique*

Ligue
des **droits de
l'Homme**
120  **1898-2018**
ANS

Le livre est vendu 10 euros
au bénéfice du Collectif
Solidarité Migrants
de Châtelleraut

Philippe Pineau Daniel Trillon

**La Ligue des droits de
l'Homme à Châtelleraut
1987-2017**

Préface de Malik Salemkour

Au Beau Rivage

Pour vous informer, pour adhérer, pour faire un don... contactez-nous !

Le bureau de la section de Châtelleraut est à votre disposition. Vous pouvez le joindre aux adresses postale et électronique, et par téléphone et compte facebook.

N'hésitez pas à contacter la LDH pour défendre la cause des hommes / femmes // citoyens / citoyennes, et promouvoir l'exercice effectif des droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels.

Faire vivre la LDH, c'est faire vivre la démocratie et la République !

Voyez aussi <http://www.ldh-france.org/missions-de-la-ldh/>

